



Réserve naturelle régionale du Marais de Sougeal

CoPil Natura 2000 – Baie du Mont Saint-Michel

11 octobre 2019

Le document d'objectifs Natura 2000 « Baie du Mont-Saint-Michel » indique dans sa fiche orientation n°8a d'« encourager la protection et la restauration des zones humides périphériques de la baie », parmi lesquelles est compris le marais de Sougeal.

En découle **deux enjeux majeurs** :

- **La gestion hydraulique** : elle est l'une des principales conditions d'accueil des oiseaux, tant en ce qui concerne leur stationnement temporaire que leur nidification.
- **Le maintien de la diversité des habitats et la gestion agricole** : l'agriculture contribue largement à maintenir et entretenir la diversité écologique. Les usages agricoles traditionnels que sont le pâturage et la fauche permettent le maintien des milieux ouverts qui, en l'absence de ces pratiques, tendraient vers une fermeture et une banalisation des milieux.

Ces enjeux sont également identifiés au sein de la RNR du Marais de Sougeal.

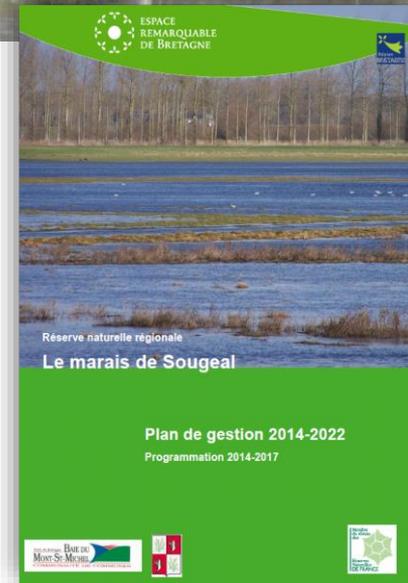
Opération 1.4 : Articuler la mise en œuvre et la révision des documents de gestion d'espaces protégés avec les objectifs du DocOb et déployer les outils Natura 2000

Lors de l'élaboration des plans de gestion successifs de la réserve, travail de concertation avec le conservatoire du littoral afin de rendre le document cohérent avec le DocOb Natura 2000.

Ce travail de partenariat est identifié dans le plan de gestion (Opé AD01)

Identification des outils propres à Natura 2000 (Contrats, MAE et Charte)

Certaines actions du plan de gestion ont été identifiées comme faisant écho à des actions du DocOb et pouvant bénéficier d'un Contrat Natura 2000 pour les mettre en œuvre.



Plan de gestion :
Document référence de la gestion. Il en détermine les enjeux et définit les objectifs des opérations de gestion à mettre en œuvre.

Contrats Natura 2000

Financement Etat + Feader = 100% du montant HT des travaux

2010-2011 : 1^{er} Contrat N2000 (7 500 € d'aides)

2019-2021 : 2nd Contrat N2000 (7 750 € d'aides)

Actions éligibles:

Assurer une gestion par curage différencié des fossés

Entretien régulier des canaux pour lutter contre leur envasement et assurer une bonne gestion hydraulique favorable à la reproduction du Brochet et à l'accueil des oiseaux d'eau.

Curage différencié des canaux pour préserver l'espèce patrimonial « Flûteau nageant »

Planter des exclos temporaires

Expérimentation de gestion visant à observer l'évolution de la végétation sur certains secteurs mis en défens de pâturage. Diversification des habitats et accueil éventuel d'oiseaux nicheurs.

Un cahier des charges à respecter...

Prescriptions techniques et engagements par actions:

- **Opération** « *Assurer une gestion par curage différencié des fossés* »
- **Référence cahier des charges Natura 2000** = *Cahier des charges N°13 « Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides »*
- **Objectif cahier des charges:** *Maintenir le rôle des canaux et fossés lorsqu'ils constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides*
- **Engagements cahier des charges:**
 - Respect des périodes d'autorisation des travaux*
 - Curage en pente douce de moins de 60 %*
 - Curage manuel ou mécanique*

Transcription dans mise en œuvre de l'opération:

- Curage différencié par contournement des stations de Flûteau nageant**
- Curage en pentes douces**
- Respecter le principe de curage « Vieux fond – Vieux bords**
- Intervention en fin d'été quand les canaux sont pratiquement à sec**
- Traitement des vases par régalaage le long de chacun des fossés curés**

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Curage des canaux en respectant les points du cahier des charges



Évitement des stations de Flûteau nageant considérées comme les plus intéressantes en vue d'une reconquête de l'espèce.



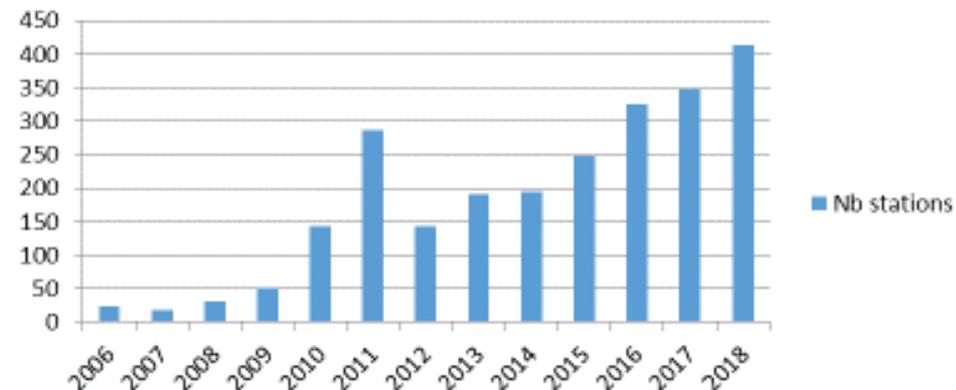
Résultats

Les effets du curage

Depuis 2006, un suivi du Flûteau nageant a été mis en œuvre (UMR Ecobio Université de Rennes 1).

Le nombre de stations de *L. natans* est en augmentation sur le site du Marais de Sougeal. L'opération de curage, consistant entre autre à préserver certaines stations de *L. natans* et de curer les fossés en pente douce, est considérée comme ayant un impact positif sur le développement des populations de cette plante. Cet effet bénéfique du curage peut être lié à la dévitalisation d'espèces aquatiques plus compétitives, ceci permettant d'établir un milieu moins compétitif et plus favorable au développement du flûteau nageant.

Nombre de stations de *Luronium* recensées sur le Marais de Sougeal depuis 2006



Un cahier des charges à respecter...

Prescriptions techniques et engagements par actions:

- **Opération « *Implanter des exclos temporaires* »**

- **Référence cahier des charges Natura 2000 = *Cahier des charges N°19 « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès »***

- **Objectif cahier des charges: *Restaurer et maintenir la diversité floristique caractéristique des habitats humides notamment. Maîtriser la fréquentation dans les zones hébergeant des habitats sensibles au piétinement. Maîtriser la fréquentation dans les secteurs accueillant des espèces sensibles au dérangement (oiseaux notamment)***

- **Engagements cahier des charges:**

Intervention des travaux de septembre à mars

Fourniture de poteaux pleins, grillage, clôture, ganivelles

Entretien des équipements

Transcription dans mise en œuvre de l'opération:

Intervention fin septembre

Acquisition de 240 poteaux châtaignier +10 ronces bottes de 250 ml + 10 kg de crampillons

Vérification tension clôture

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve

Pose de deux exclos de 300 mètres chacun



Résultats

Les effets des clôtures

Plus que la mise en défend de pâturage, c'est l'allongement de la durée d'inondation sur le secteur Sud qui a entraîné un changement progressif de la végétation avec une disparition progressive de la glycérie au profit de l'Eleocharis. La clôture de l'exclos proche de la mare permanente peut donc être retirée. Maintien des poteaux = Rôle pédagogique pour l'observation

Concernant l'exclos de Lozerais, même si *Bidens frondosa* est présent au sein de l'exclos, la baldingère semble également se développer. De plus, cette espèce devrait à terme prendre le pas sur le bidens. L'exclos semble jouer un rôle fonctionnel pour certains oiseaux paludicoles. Très peu d'oiseaux sont observés à l'intérieur de l'exclos pour la reproduction, mais présence de paludicoles en 2017 élevant des jeunes. Il est proposé de maintenir l'exclos en place.

D'autres articulations...

Opération 2.1 : Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication environnementale coordonnée à l'échelle de la baie en concertation avec les acteurs locaux

Projet emblématique du plan de gestion / enjeu valorisation et accueil du public :

PI08 : Création d'un espace de découverte du marais de Sougeal

L'espace muséographique est composé de différents outils de médiation permettant de comprendre l'histoire du site, son fonctionnement, ses usages et bien évidemment sa valeur écologique... Cartes de situation, frise chronologique, écran tactile interactif, écrans vidéo, Jeux de manipulation pour les enfants, film, sont autant de moyens d'aborder la richesse du marais.

Un des outils valorise l'ensemble des sites et milieux naturels en Baie du mont Saint Michel : Carte interactive présentant les différents habitats naturels dans et autour de la baie (à partir du DOCOB Natura 2000).

Articulation DocOb Natura 2000 et Plan de gestion de la réserve



D'autres articulations...

Opération 3.6 : Mobiliser et déployer les Mesures Agro-environnementales et Climatiques dans la baie (pour promouvoir une agriculture en adéquation avec les enjeux écologiques)

Dans le cadre de la gestion du pâturage de la réserve : Contractualisation MAEc

La mairie de Sougeal a souscrit en 2017 une MAEc collective. Il s'agit de la mesure HERBE 03 et Herbe 04 : Absence de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies (hors apports éventuels par pâturage) et réduction de la pression de pâturage à 1,2 UGB/ha/an.